

ACCORD DE PARTENARIAT SIGNE PAR LE MINISTÈRE DU LOGEMENT ET DE LA VILLE, L'ANRU ET LA CONFÉDÉRATION DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ENTREPRISES DU BATIMENT (CAPEB)

Le Ministère du Logement et de la Ville, l'ANRU et la CAPEB viennent de signer un accord de partenariat qui va permettre de renforcer l'implication des entreprises artisanales dans les projets de rénovation urbaine.

L'objectif de cet accord est d'inciter les nombreuses petites entreprises du bâtiment à accéder aux marchés générés par la rénovation.

Surtout, cette convention va accroître la mobilisation des entreprises artisanales du bâtiment en faveur de l'insertion professionnelle des habitants des Zones Urbaines Sensibles.

Les entreprises artisanales sont déjà très impliquées dans l'emploi des jeunes, notamment au travers de l'apprentissage qui leur offre un parcours qualifiant.

L'artisanat représente 352 000 entreprises, dont 100 000 sont adhérentes à la CAPEB.

Le Programme National de Rénovation Urbaine a besoin d'une mobilisation de toutes les énergies du secteur du bâtiment pour assurer la réalisation de l'ensemble des opérations de rénovation.

L'accord cadre signé en juillet dernier par le Ministre du Logement et de la Ville, l'ANRU et la Fédération Française du Bâtiment présentait le même objectif : favoriser la mise en œuvre de la charte nationale ANRU pour l'insertion.

Ce nouvel agrément élargit encore le champ d'intervention et l'engagement des acteurs du développement économique.

CONTACT PRESSE :
Elizabeth BROGE
Tél. : 01 53 63 56 79
Fax : 01 45 44 80 57
communication@anru.fr

www.anru.fr

Agence Nationale pour la
Rénovation Urbaine
69bis, rue de Vaugirard
75006 Paris